[INTERNET] enquete publique projet éolien BERSAC SUR RIVALIER

## 2 1M - NOCART-18108019-10421

Sujet: [INTERNET] enquete publique projet éolien BERSAC SUR RIVALIER

De: sabrina nocart <piou.sabrina@live.fr>
Date: Fri, 18 Oct 2019 10:21:53 +0000

Pour: "pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr" < pref-enquete-publique@haute-

vienne.gouv.fr>

Famille FRUGIER NOCART

23 MAILLOFARGUEIX

87370 BERSAC SUR RIVALIER

BERSAC SUR RIVALIER

MAIRIE DE

87370

BERSAC SUR RIVALIER

Objet : lettre ouverte pour avis concernant l'enquête publique portant sur le projet éolien de BERSAC SUR RIVALIER

Madame, Monsieur, les acteurs de ce projet

Je vous informe par la présente que nous Famille FRUGIER NOCART résidant à Maillofargueix ne sommes pas favorable à une telle implantation pour plusieurs raisons.

Tout d'abord je suis inquiet des risques que cela peut représenter pour ma santé est celle de ma famille car en effet même si aucune étude à ma connaissance ne le démontre, il semblerait possible que les ondes électro magnétique et infresons que les éoliennes produisent puisse être nocives ; de plus ces mêmes ondes produiraient des fréque parasites qui perturberaient les signaux de communication, de télévision, etc...

De plus on noci dit que cella ne produira pas de bruit, hors ce n'est pas possible car au vu du diamètre des palles la pointe dépassera facilement le mur du son (elles peuvent en effet émettre plus de 100dB, soit à peut près le bruit d'une tronçonneuse dans des fréquences qui portes car ce seront des basse fréquences bien plus nocive pour notre santé que les hautes fréquences)

Ensuite je suis inquiet de la dévalorisation de mon patrimoine qui celons les professionnels de l'immobilier (notaire et agent immobilier) estiment que lors d'implantation d'éoliennes le patrimoine serait dévalorisé entre 28% ET 48%. Cela peut faire sourire quand on sait que l'ACCA toucherais 116000€ HT sur 5 ans alors que nous riverains ne seront pas indemnisé pour le préjudice subit! A cella s'ajoute la dévalorisation de notre patrimoine naturelle, ainsi que des dangers pour la faune sauvage des environ et à ce sujet je souhaite faire part de l'arrivée de grands corbeaux (Corvus corax) dans les bois autour de Maillofagueix, espèce qui est protégée! d'après la société pour l'études et la protection des oiseaux en Limousin (SEPOL) le grand corbeau noir est une espèce vulnérable. Vous trouverez ces informations sur le site nouvelle aquitaine développement durable. Par ailleurs sur le site faune limousin vous pouvez constater que le grand corbeau noir à était recensé en 2019 avec une possibilité de nidification sur notre commune et on ne vous parle pas des autres espèces.

Et pour finir malgré les mesures de vent qui ont été effectuées, je ne suis pas certain que notre région soit la plus favorable à une telle implantation aux vues de la carte des vents de Météo France. Le schéma Régional Eolien du Limousin émis par la préfecture classe la zone d'implantation en zone défavorable (voir page 43 du SRE).

J'espère que cette lettre serra consultée avec attention.

Vous souhaitant bonne lecture je vous prie Madame, Monsieur d'accepter mes sincères salutations.

Vincent FRUGIER NOCART

Sabrina FRUGIER NOCART